



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE LUNDI 8 JUILLET 2024

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le lundi 8 juillet 2024 à 18h05, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Est absent à cette séance monsieur le conseiller Gilles Lapierre.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Geneviève Noël, greffière adjointe sont présentes.

320-07-24

**SOUSSIONS – SERVICE DE DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES
DU SECTEUR URBAIN – 2024TP01-AOP**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de soumissions publiques pour les services de déneigement des voies publiques du secteur urbain;

CONSIDÉRANT qu'une (1) soumission a été reçue et que le soumissionnaire est le suivant :

Soumissionnaire	Montants soumissionnés (\$) (Taxes incluses)
Benny D'Angelo Déneigement et Jardinage inc.	
Montant total contrat initial	8 566 907,97 \$
Total prolongation #1 - Saison 2028-2029	2 294 608,50 \$
Montant total incluant l'année d'option	10 861 516,48 \$

CONSIDÉRANT que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, après la tenue d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire obtenant le plus haut pointage final se voit accorder le contrat;

CONSIDÉRANT que les critères de pondération et d'évaluation sont les suivants (résolution numéro 231-05-19) :



No de résolution
ou annotation

- Présentation du soumissionnaire;
- Expérience du soumissionnaire dans des mandats similaires;
- Équipements requis au mandat;
- Équipe de contremaîtres;
- Prix du contrat ;

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire a obtenu le pointage final suivant :

Soumissionnaire	Pointage final
Benny D'Angelo Déneigement et Jardinage inc.	77

CONSIDÉRANT qu'à la suite de discussions et négociations conformément aux dispositions de la Loi entre le soumissionnaire Benny D'Angelo Déneigement et Jardinage Inc. et les représentants de la Ville, la soumission retenue est d'un montant final de 8 139 962,11 \$, taxes incluses, pour les quatre (4) saisons, soit les saisons 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour les services de déneigement des voies publiques du secteur urbain, au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Benny D'Angelo Déneigement et Jardinage inc., aux prix unitaires soumissionnés et négociés, pour une durée de quatre (4) ans, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2024TP01-AOP et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 8 139 962,11 \$, taxes incluses.

Pour la période en option, 60 jours avant la fin du terme précédent, la Ville devra aviser le soumissionnaire retenu, par écrit, si elle se prévaut de l'option de prolongation. Dans l'affirmative, les conditions financières, les garanties et les modalités décrites dans l'appel d'offres 2024TP01-AOP s'appliqueront dans leur intégralité à cette période d'option.

D'autoriser la directrice du Service du développement durable et des travaux publics ou le chef de division du Service du développement durable et des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser la trésorière ou la trésorière adjointe à transférer un montant de 246 278,24\$ du poste budgétaire 02-330-00-513 (location véhicule déneigement), 50 000 \$ du poste budgétaire 02-330-00-621 (abrasif et fondant), 24 000 \$ du poste budgétaire 02-310-20-542 (entretien véhicules fait par l'extérieur), 13 640 \$ du poste budgétaire 02-310-20-649 (pièces pour les véhicules), 38 000 \$ du poste budgétaire 02-310-20-631 (carburant), 35 683,90 \$ du poste budgétaire 02-320-00-121 (surtemps-employés réguliers), 15 338 \$ du poste budgétaire 02-310-00-111 (rémunération des employés réguliers) et 151 873 \$ du poste budgétaire 02-320-00-111 (rémunération des employés réguliers) pour un total de 574 813,14 \$ vers le poste budgétaire 02-330-00-443 (contrat de déneigement des rues).

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2024 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-330-00-443.

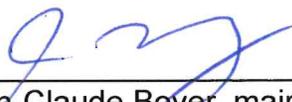


No de résolution
ou annotation

Que les sommes nécessaires à cette dépense pour les années subséquentes du contrat soient réservées à même le budget de l'année visée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune période de questions n'a eu lieu.



Jean-Claude Boyer, maire



Me Geneviève Noël, greffière
adjointe